

Règlement de la loterie « On bouge avec la FAQ »

Le tirage est organisé par la Fondation des Aveugles du Québec (ci-après nommée « Organisateur »). Les bénéfices de ce tirage seront utilisés afin de soutenir le développement et la pratique du sport chez les personnes aveugles.

La Fondation des Aveugles du Québec organisera des activités sportives et récréatives dans le cadre de son camp d'été dédié aux enfants aveugles au cours de l'été 2019 et elle offrira des cliniques pour les hockeyeurs handicapés visuels en collaboration avec le Club de hockey sonore les Hiboux de Montréal.

1. PÉRIODE DE VENTE DES BILLETS

La vente des billets débute le lundi 5 novembre 2018, à 13h, heure de Montréal (Province de Québec) et se termine le 11 mars 2019 à 19h45, heure de Montréal (Province de Québec). La vente des billets pourrait se terminer avant si TOUS les 5000 billets disponibles sont vendus avant la date de clôture.

2. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au tirage, les participants doivent acquérir un billet auprès des vendeurs autorisés par l'Organisateur.

Les billets, vendus au coût de 5\$, sont numérotés de 0001 à 5000. La vente des billets est autorisée à l'intérieur de la province de Québec seulement, aux personnes de 18 ans et plus.

3. DATE, HEURE ET LIEU DU TIRAGE

Le tirage sera le lundi 11 mars 2019, entre 20h et 20h30, à l'Aréna Francis Bouillon située au 3175, rue de Rouen à Montréal (Québec) H1W 1K8.

4. LISTE DES PRIX

L'achat d'un billet de tirage offre la possibilité de gagner l'un des prix suivants:

Prix 1 = 3 000 \$ Prix en argent

Prix 2 = 1 500 \$ Crédit voyage – Agence Frantzi Voyages

Prix 3 = 1 Carte-cadeau épicerie – Super C (Valeur de 500 \$)

Prix 4 = 1 paire de billets de hockey - Jeudi 21 mars 2019 – NY Islanders vs Montréal - Section 210 (Valeur de 375 \$)

Prix 5 = 1 paire de billets de hockey - Mardi 26 mars 2019 - Floride vs Montréal - Section 210 (Valeur de 375 \$)

Prix 6 = 1 Carte-cadeau épicerie – Super C (Valeur de 250 \$)

Prix 7 = 1 Carte-cadeau articles de sports – Sports Experts (Valeur de 200 \$)

Prix 8 = 1 Carte-cadeau articles de sports – Sports Experts (Valeur de 100 \$)

5. DÉROULEMENT DU TIRAGE

Sous la supervision du Directeur général de la Fondation des Aveugles du Québec et du Président du Club de hockey sonore les Hiboux de Montréal, TOUS les billets vendus seront déposés dans une boîte scellée qui servira pour les fins du Tirage.

Les prix seront tirés de manière successive et dans l'ordre suivant par un représentant désigné de l'Organisateur:

L'achat d'un billet de tirage offre la possibilité de gagner l'un des prix suivants:

Prix 1 = 3 000\$ Prix en argent

Prix 2 = 1 500\$ Crédit voyage – Agence Frantzi Voyages

Prix 3 = 1 Carte-cadeau épicerie – Super C (Valeur de 500\$)

Prix 4 = 1 paire de billets de hockey - Jeudi 21 mars 2019 – NY Islanders vs Montréal - Section 210 (Valeur de 375\$)

Prix 5 = 1 paire de billets de hockey - Mardi 26 mars 2019 - Floride vs Montréal - Section 210 (Valeur de 3750\$)

Prix 6 = 1 Carte-cadeau épicerie – Super C (Valeur de 250\$)

Prix 7 = 1 Carte-cadeau articles de sports – Sports Experts (Valeur de 200\$)

Prix 8 = 1 Carte-cadeau articles de sports – Sports Experts (Valeur de 100\$)

6. RÉCLAMATION D'UN PRIX

Le gagnant d'un prix doit réclamer ce dernier en présentant le billet gagnant dans les 15 jours civils suivant le tirage, au siège social de la Fondation des Aveugles du Québec, situé au 5112, rue Bellechasse, Montréal (Québec) H1T 2A4 (téléphone: 514 259-9470).

7. DIFFUSION DES RÉSULTATS

Les résultats du tirage seront disponibles dans les médias suivants à partir du 12 mars 2019:

Site Web de la Fondation des Aveugles du Québec
www.fondationdesaveugles.org

Site Web du Club de hockey sonore les Hiboux de Montréal
www.hibouxdemontreal.org

Page Facebook de la Fondation des Aveugles du Québec
www.facebook.com/aveugles

Page Facebook du Club de hockey sonore les Hiboux de Montréal
www.facebook.com/hibouxdemontreal

8. CONSENTEMENT POUR LA DIFFUSION DES NOMS ET PRISE DE PHOTO

Le détenteur d'un billet gagnant consent à ce que son nom soit diffusé et il consent à ce que des photos de lui soient diffusées dans les médias suivants:

Site Web de la Fondation des Aveugles du Québec
www.fondationdesaveugles.org

Site Web du Club de hockey sonore les Hiboux de Montréal
www.hibouxdemontreal.org

Page Facebook de la Fondation des Aveugles du Québec
www.facebook.com/aveugles

Page Facebook du Club de hockey sonore les Hiboux de Montréal
www.facebook.com/hibouxdemontreal